



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La marche et le vélo en Guadeloupe

Pour un développement ambitieux et
adapté



RENDRE ACCESSIBLE LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ ET DU VÉLO

26 et 27 novembre 2018

QUIZ

Quiz ...

Selon vous quel est le taux de motorisation des ménages en Guadeloupe ?

- 36,1 %
- 62,2 %
- 58,6 %
- 69,3 %



Quiz ...

Ce stationnement est-il autorisé ?



26 et 27 novembre 2018

Quiz ...

En s'engageant dans cette rue, Peut-on croiser un vélo ?

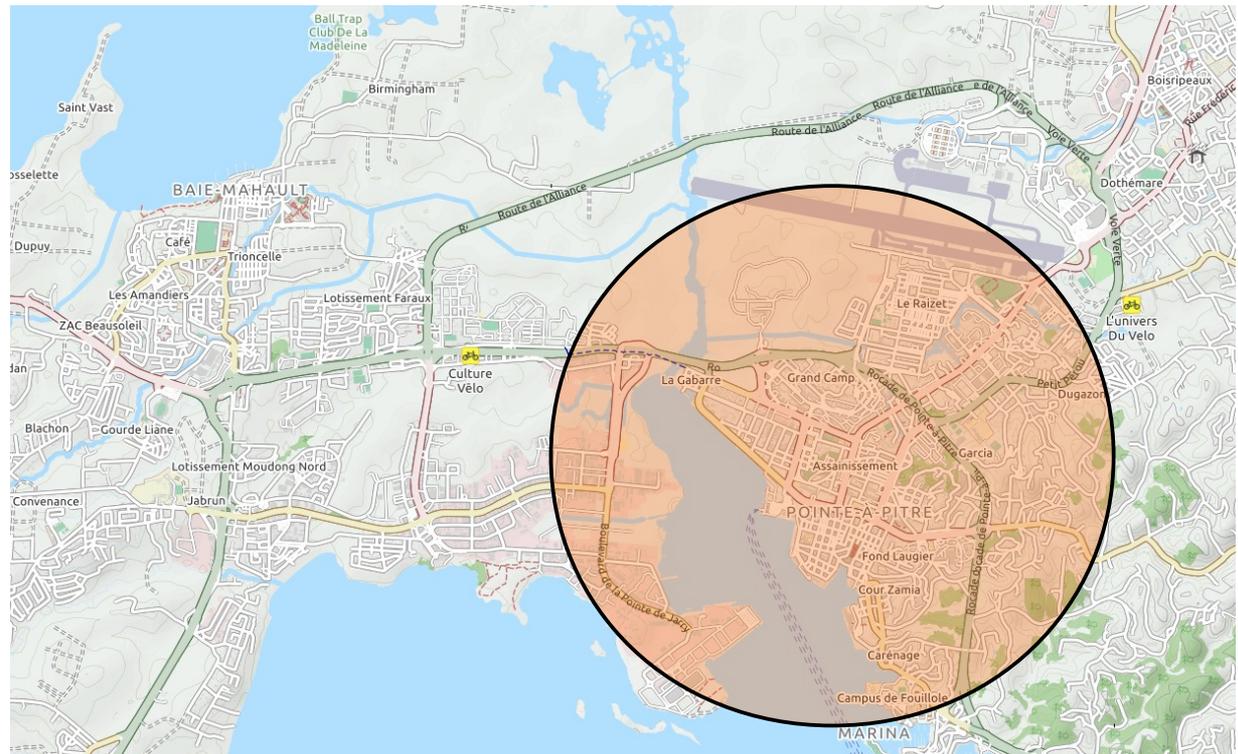


26 et 27 novembre 2018

Quiz ...

Selon-vous, en moyenne, quel est le rayonnement d'un parcours vélo en 10 minutes ?

- 1,5 km
- 2,4 km
- 5 km
- 3 km



26 et 27 novembre 2018

Quiz ...

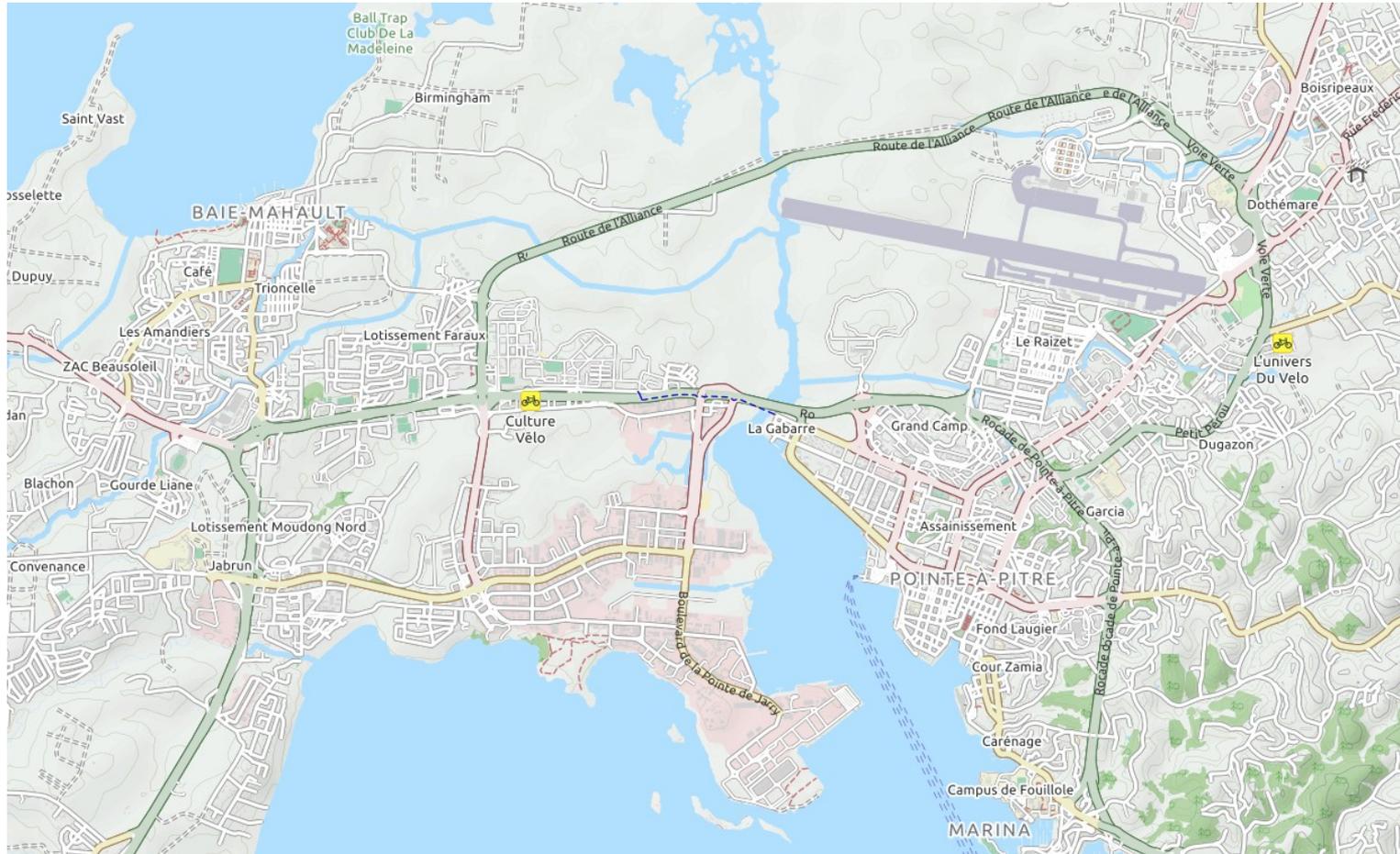
Quel est le sens du panneau situé sous le feu et son utilité ?



À remplacer

26 et 27 novembre 2018

Une ballade en modes actifs autour de Pointe à Pitre

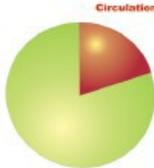
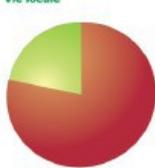


26 et 27 novembre 2018

PAMA – Principaux dispositifs

Les zones de circulation apaisées

A chaque statut correspond une attente... ... mais offre également de nouvelles perspectives de fonctionnalités

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
| Statut de la zone ou de la voie |  aire piétonne |  zone de rencontre |  zone 30 |  agglomération |  section 70 |
| Vitesse maximale | Au pas pour tous les véhicules | limitée à 20 km/h | limitée à 30 km/h | limitée à 50 km/h | section limitée à 70 km/h |
| Equilibre vie locale fonction circulaire |  Vie locale |  Vie locale |  Circulation |  Circulation |  Circulation |

LA ZONE 30



Utilisation

Signalisation

Marquages spécifiques

- Instaurer un équilibre entre les fonctions (vie locale et circulatoire)
- L'organisation de la rue reste classique
- Pas de priorité particulière – règles du CdR
- Vitesse de circulation 30km/h
- Passages piétonniers « suggérés »
- Double-sens cyclable de fait (R110-2 du CdR)

LA ZONE DE RENCONTRE



Utilisation

Signalisation

Marquages spécifiques

- Favoriser la mobilité active, la mixité des usages et les activités urbaines
- Ouverte à tous les modes de circulation
- Priorité aux piétons mais sans gêner la circulation des autres modes
- Vitesse de circulation 20km/h
- Attention aux usagers à déficience visuelle (perte de repère)
- Double-sens cyclable de fait (R110-2 du CdR)
- Stationnement autorisé aux emplacements réservés

26 et 27 novembre 2018

L'AIRE PIETONNE



- Privilégier des activités de vie locale et l'animation urbaine
- Espace dédié « exclusivement » aux piétons
- Les vélos autorisés à y circuler à la vitesse du pas et exceptionnel pour les autos
- Vitesse de circulation 4/5km/h (vitesse de la marche)
- Attention aux usagers à déficience visuelle (perte de repère)

26 et 27 novembre 2018

La zone 30



26 et 27 novembre 2018

PAMA – Principaux dispositifs

Les Zones de circulation apaisée

ENTREE



B30



B52



B54



B1 + M9v2

SORTIE



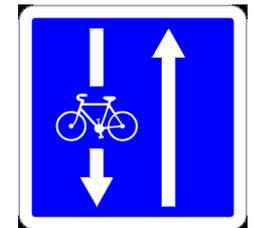
B51



B53



B55



C24c

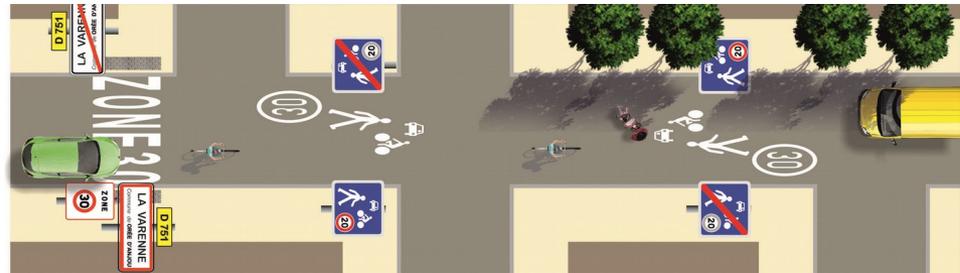
26 et 27 novembre 2018

Marquages spécifiques

(arrêté du 23/09/2015)



- Introduit 2 marques : en entrée et en section courante
- Les marquages d'entrée de zone ne se substitue pas à la signalisation verticale,
- Respect des couleurs et des caractéristique de lisibilité et adhérence.



26 et 27 novembre 2018

La zone de rencontre

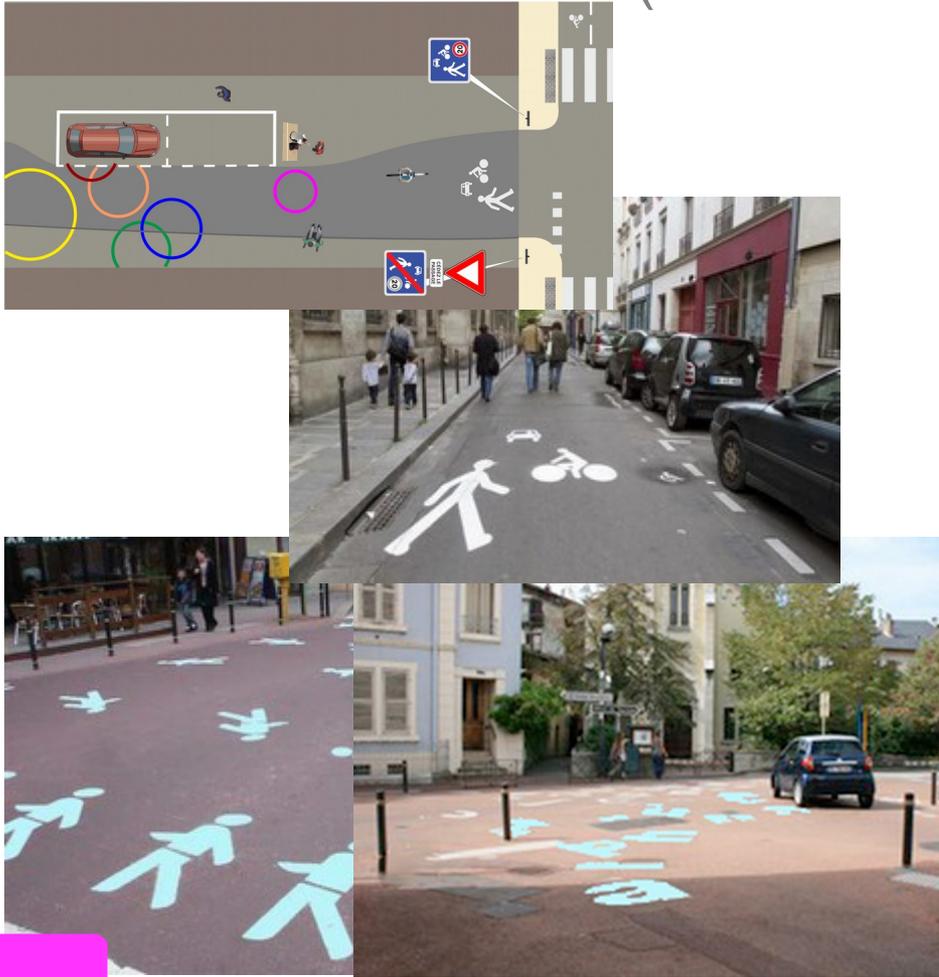


26 et 27 novembre 2018

PAMA – Principaux dispositifs

Marquages spécifiques

(arrêté du 23/09/2015)



- Introduit 2 marques : en entrée et en section courante
- Les marquages d'entrée de zone ne se substitue pas à la signalisation verticale,
- Respect des couleurs et des caractéristique de lisibilité et adhérence,
- Marquage d'animation

26 et 27 novembre 2018

Dispositifs en faveurs des cyclistes

- **Le stationnement gênant pour les vélos.**
- **Les sas pour vélos aux feux.**
- **Le Cédez-le-passage cycliste.**
- **Le double sens cyclable (DSC).**
- **Circulation des vélos.**
- **Le marquage au sol.**
- **« Chaucidou » en ville.**

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_-_Decret_PAMA_-_08-07-15.pdf

Mieux préserver la place du vélo

Une infraction qualifiée désormais de très gênante (classe 4)



les chantiers mobiles et les véhicules de collectes sont autorisés à circuler ou s'arrêter sur les aménagements cyclables



Les sas vélos sont interdits aux cyclomoteurs

C113



Panonceau M4d2



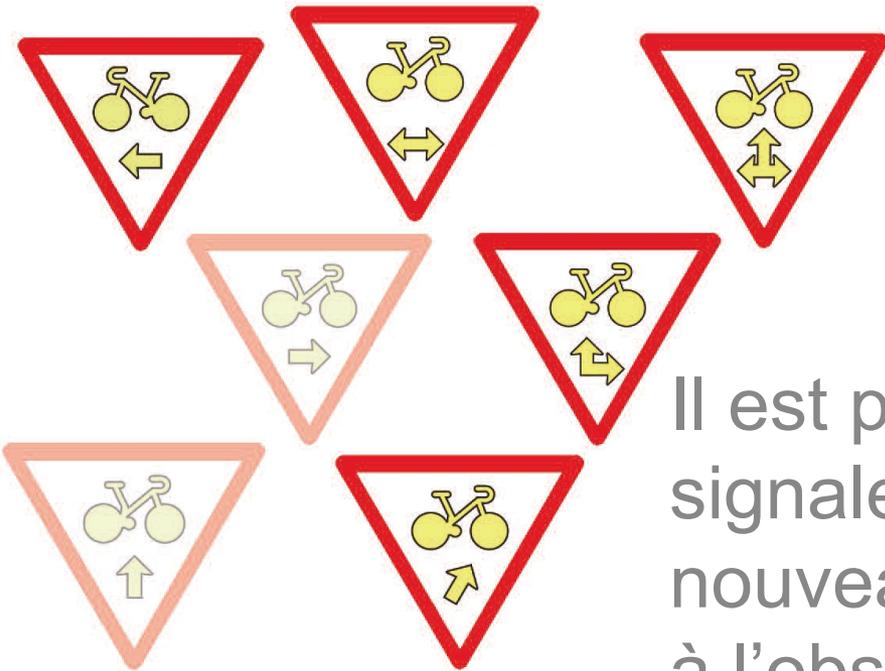
Sauf décision de l'autorité investie du pouvoir de police (ex : Mairies, Collectivités, etc)



Brochure Nantes Métropole

Cédez-le-passage cycliste au feu rouge

Nouveaux mouvements possibles



Le cédez-le-passage cycliste au feu rouge doit indiquer le ou les mouvements autorisés

Il est possible de signaler de nouveaux panneaux à l'observatoire du CPC



Tours, photo ONCPC

<http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/ontv-r179.html>

Généralisation du DSC dans les voies limités à 30 km/h

Sainte-Anne



Circulation : Un meilleur positionnement sur la chaussée

Le cycliste peut
s'écarter des
véhicules en
stationnement
afin de se
prémunir des
ouvertures de
portières



Sur les voies où la vitesse autorisée n'excède pas 50 km/h

Marquages au sol :

La trajectoire matérialisée des cyclistes

Ces dispositifs de marquages ouvrent de nouvelles possibilités. Ils permettent d'affirmer la place du vélo dans la circulation. Ils ne sont pas une obligation pour le gestionnaire de voirie et visent à attirer l'attention des autres conducteurs d'un nombre élevé de cycliste sur cette trajectoire.



Double chevron

Double chevron + figurine



Figurine et flèche

Figurine



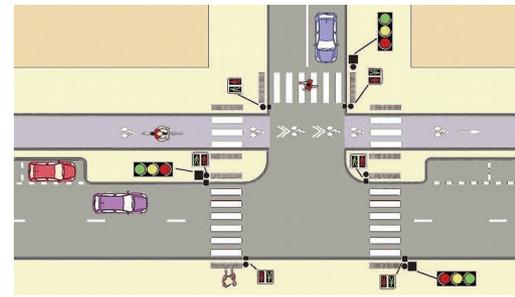
La trajectoire matérialisée des cyclistes ont 3 objectifs

Aider au repérage des cyclistes, notamment en carrefour complexe

Indiquer au cycliste la position qui est la plus sécuritaire (giratoire compact et mini giratoire par exemple)

Légitimer le positionnement du cycliste vis à vis des autres usagers

Marquages au sol : En intersection



Marquages au sol : En carrefour complexe



Marquages au sol : Sur giratoire



Marquages au sol : Sur une chaussée à voie centrale banalisée



« Chaucidou » en ville

Photo Ville de Villerest (42), 2016

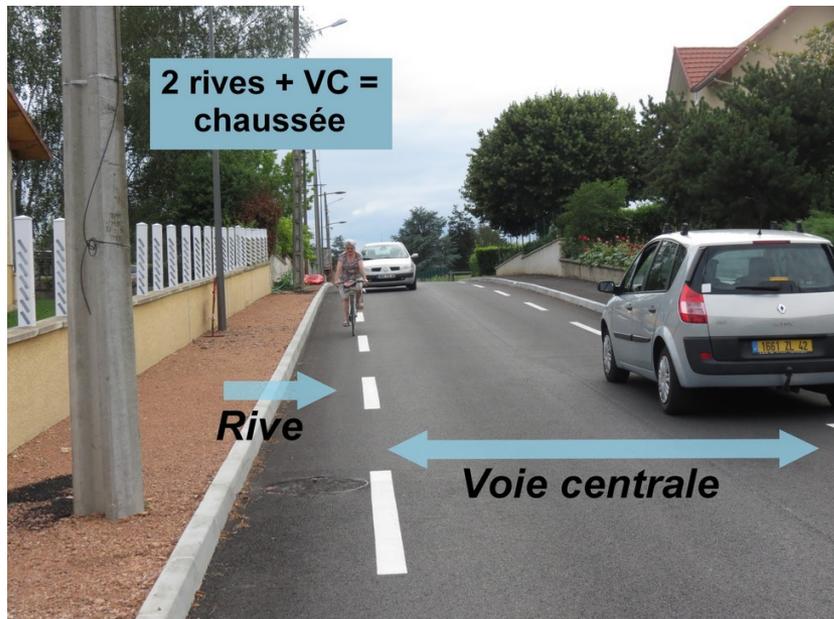


Photo Vélobuc, Les Loges-en-Josas (78)



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Merci

Julien LECOINTRE
Correspondant vélo / DterNC
+33 (0)2 35 68 82 75
julien.lecointre@cerema.fr

Sébastien TREJBAL
Chargé d'études / correspondant UVT
+33 (0)2 35 68 88 77
sebastien.trejbal@cerema.fr